



République Française

COMMUNE DE VILLENEUVE LES CORBIERES
DELIBERATION

DE_2019_25

**Nombre de membres en
exercice:** 10

Séance du lundi 24 juin 2019

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

L'assemblée régulièrement convoquée le 18 juin 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain IZARD (Maire)

Sont présents: Monsieur Alain IZARD, Madame Tomasa GONZALEZ, Monsieur Philippe ROUZAUD, Monsieur Didier BLANC, Madame Maria-Dolorès GANDIA, Monsieur Victor MORENO, Madame Ginette PEYRE, Monsieur Angel VILLAVERDE

Représentés: Madame Marie-Claire RENIA

Excusés:

Absents: Monsieur Fernand SERRA

Secrétaire de séance: Madame Tomasa GONZALEZ

Objet: MOTION CONTRE LA DECONCENTRATION DE PROXIMITE (FERMETURE DES TRESORERIES)

Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,

S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,

EXIGER le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
M. Alain IZARD, Le Maire,

RF
Sous-préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/06/2019
011-211104310-20190624-DE_2019_25-DE

